



Chers clients,

Veillez noter que la nouvelle version de la Nomenclature du Système harmonisé (SH) est entrée en vigueur le 1er janvier 2017. Il s'agit de la sixième édition de cette norme mondiale mise au point par l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Le groupe CMA CGM se doit d'être en conformité en exploitant ce référentiel de codes SH 2017. Dans cet objectif, le Groupe CMA CGM vous demande :

- De vous référer à cette nouvelle réglementation douanière et **de nous fournir, à l'émission de votre booking, le code SH conforme.**
- De **ne plus utiliser les codes SH génériques sur 4 chiffres finissant par 00** qui sont maintenant prohibés.
- De fournir le code SH 2017 sur 4 chiffres (sauf destination spécifiques exigeant une sous-position avec des chiffres supplémentaires).
- En cas de groupage, d'utiliser le code SH, sur 4 chiffres, de la marchandise la plus lourde.

Vous pourrez confirmer ou modifier vos codes SH au passage des instructions de BL.

Tout booking qui ne respectera pas cette obligation réglementaire ne pourra pas être prise en charge.

Notre équipe commerciale se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

**CMA CGM Agences France**

**Retrouvez toutes nos actualités, informations tarifaires... sur notre site [CMA CGM France](#)**